



### CULTURE CANNE-A-SUCRE

-N°07 du 17 octobre 2017 -

Données : septembre 2017



Dans ce numéro :

**La flore adventice :**  
L'ouragan Maria a très peu impacté nos parcelles d'observation.

Retrouvez toutes nos  
éditions du BSV  
Guadeloupe sur :

<http://daaf971.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>

#### Responsables de la rédaction :

Lucie AURELA  
Mail : [aurela.fredon971@orange.fr](mailto:aurela.fredon971@orange.fr)  
Christina JACOBY-KOALY  
Mail : [jacobyk.fredon971@orange.fr](mailto:jacobyk.fredon971@orange.fr)  
Christophe BOC  
Mail : [Christophe.BOC@ctcs-gp.fr](mailto:Christophe.BOC@ctcs-gp.fr)

#### Comité de relecture :

CTCS - F. GROSSARD  
INRA - S. GUYADER  
SICA LPG - M. HERY  
DAAF/SPAVE - K. LOMBION et E. CABIROL  
Chambre d'Agriculture - J. OSSEUX  
CIRAD - JH. DAUGROIS

#### FREDON Guadeloupe

C/o CIRAD - Station de Neufchâteau  
Sainte-Marie  
97130 Capesterre-Belle-Eau  
Tél : 0690 751 201

### Le Résumé de situation de quelques ravageurs au sein de l'ensemble des parcelles observées

Nuisible	Statut Observations / Niveau de présence
Rouille orangée <i>Puccinia kuehnii</i>	Absence
Charbon <i>Sporisorium scitamineum</i>	Absence
Chenilles défoliatrices	Absence
La flore adventice	Présence

Niveau de présence :    Aucun  Faible  Moyen  Fort 

### Vigilance : Rouille orangée « *Puccinia kuehnii* » :

La rouille orangée est un organisme réglementé, **aucune présence officielle n'a été déclarée sur le territoire.**

En cas de soupçons, adressez-vous au Service de l'Alimentation de la DAAF (0590.99.60.50) ou à la FREDON (05.90.41.68.42)



Ne pas confondre les symptômes de la rouille orangée (photo 1) (statut : non présent sur le territoire) avec ceux de la rouille brune (photo 2) (statut : présent en Guadeloupe).



1



2

Crédits photos : JH DAUGROIS (CIRAD)

# CULTURE canne-à-sucre

## RÉGION GUADELOUPE



**L'ensemble des informations qui suivent ne concerne que les données issues des parcelles d'observations. Il est nécessaire et important d'observer sa parcelle avant toute intervention**

### Répartition des parcelles

Dans le cadre de la surveillance des organismes nuisibles, 15 parcelles sont suivies en culture de canne-à-sucre.

Le mois de septembre a été marqué par le passage de l'ouragan Maria. Les inondations et les vents d'une extrême violence ont impacté de nombreuses parcelles. Sur l'ensemble du territoire, les parcelles de canne-à-sucre sont en cours d'expertise pour connaître l'état des dégâts occasionnés par l'ouragan.

Nos 15 parcelles d'observation ont été très peu impactées par le passage de l'ouragan.



Graph 1 : Répartition géographique des parcelles

### Phénologie

Tableau1 : Stade végétatif des parcelles de canne-à-sucre suivies au mois de septembre 2017

Parcelle	Commune	Variété	Stade végétatif	Statut de la parcelle
P1	Petit-Canal	B5992, R579	Tallage	Récoltée en juillet 2017
P2	Port-Louis P1	R579	Tallage	Récoltée en mai 2017
P3	Port-Louis P2	B80689	Tallage	Récoltée en mai 2017
P4	Le Moule	B5992	Maturation	Récoltée en juillet 2016
P5	Le Moule	Pépinière	Tallage	Récoltée en mars 2017
P6	Morne-à-l'Eau	R579	Tallage	Récoltée en mai 2017
P7	Baie-Mahault	R570	Tallage	Récoltée en mai 2017
P8	Sainte-Rose	R582, R579, R570	Tallage	Récoltée en mai 2017
P9	Lamentin	R570	Maturation	Plantée en octobre 2016
P10	Lamentin	R570	Maturation	Récoltée en juillet 2016
P11	Capesterre-Belle-Eau	R579	Tallage	Récoltée en juillet 2017
P12	Basse-Terre	R579	Tallage	Récoltée en mai 2017
P13	Grand-Bourg	B80689	Croissance	Récoltée en mars 2017
P14	Saint-Louis	B80689	Tallage	Récoltée en mai 2017
P15	Capesterre MG	B80689	Maturation	Plantée en septembre 2015

# CULTURE canne-à-sucre

## RÉGION GUADELOUPE



### ➤ L'enherbement :

L'état sanitaire général de l'ensemble des suivis est stable. Pour rappel, l'enherbement constitue une contrainte importante au développement de la canne-à-sucre. La flore adventice consomme une part non négligeable des fertilisants et d'eau au détriment de la canne.

Tableau2 : Récapitulatif des observations réalisées dans le cadre du suivi de la surveillance biologique du territoire

Parcelle	Zone nord Grande-Terre			Zone centre Grande-Terre			Zone nord Basse-Terre				Zone sud Basse-Terre		Zone Marie-Galante		
	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	P14	P15
Mois après coupe ou « plantation »	1	3	3	13	5	3	3	3	10	13	1	3	5	1	« 22 »
Nombre d'espèces observées au mois d'août	5	2	3	6	6	2	6	1	2	13	2	7	9	4	9
Evolution du nombre d'espèces par rapport au mois précédent	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Note globale de recouvrement	3	1	3	1	2	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1
Evolution de la note par rapport au mois précédent	=	=	=	↘	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Date dernière intervention connue sur la parcelle	Nov. 2015	Juil. 2017	Jan. 2016	Oct. 2015	Juin 2017	Sept. 2015	Mars 2015	Avr. 2016	Avr. 2016	Oct. 2015	Avril 2016	Juin 2017	Juil. 2017	Juil. 2017	Avr. 2016
Seuil d'intervention	<b>recouvrement &gt;30%, soit note de recouvrement = 3</b>														

### Note globale de recouvrement :

0 ⇔ Parcelle saine : pas d'enherbement

1 ⇔ Risque faible : 1 à 15%, enherbement à surveiller, risque possible

2 ⇔ Risque moyen : 15 à 30%, intervention à programmer ou à effectuer, possibilité d'impact sur la canne

3 ⇔ Risque élevé : > à 30%, intervention à effectuer obligatoirement, impact certain sur la canne

Les parcelles P1, P3 et P7 ont un taux d'enherbement très important, des mesures doivent donc être prises pour lutter contre le développement des adventices, la situation sur ces parcelles est très critique.

Sur l'ensemble des parcelles, l'état sanitaire est stable. Suite aux fortes pluies de ce mois de septembre, une vigilance reste de mise.

Les adventices deviennent rapidement contraignantes, si elles ne sont pas maîtrisées dès le début du cycle. Dès la levée, la canne à sucre est sensible à la concurrence directe des adventices : tout retard de désherbage mécanique, manuel ou chimique est quasi synonyme de pertes de rendement.



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto